



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1524

Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon (Service archéologique) et la "SNC Hôtel-Dieu Réalisation", pour la réalisation des fouilles archéologiques de la tranche 6 (cour de la Pharmacie) de l'opération de reconversion de l'Hotel Dieu à Lyon 2e

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1524 - APPROBATION D'UN CONTRAT ENTRE LA VILLE DE LYON (SERVICE ARCHEOLOGIQUE) ET LA "SNC HOTEL-DIEU REALISATION", POUR LA REALISATION DES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES DE LA TRANCHE 6 (COUR DE LA PHARMACIE) DE L'OPERATION DE RECONVERSION DE L'HOTEL DIEU A LYON 2E (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La SNC Hôtel-Dieu Réalisation a engagé la reconversion de l'ancien Hôtel-Dieu de Lyon, site classé Monument historique, emblématique du paysage urbain lyonnais. Ce tènement est situé dans un secteur où une occupation relevant de plusieurs époques successives a été identifiée : elle a justifié la réalisation, depuis 2011, de quatre diagnostics et de trois fouilles sur le site, selon les prescriptions émises par le Service Régional de l'Archéologie (SRA - Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Outre les données acquises sur les alentours immédiats de l'Hôtel-Dieu (îlot d'habitat antique des I^{er}-IV^e siècles bordant une voie, auquel succède un habitat du XIV^e siècle, au 22 rue Bellecordière), les opérations déjà réalisées au sein de l'édifice ont dégagé les vestiges suivants :

- un quartier urbanisé au milieu du I^{er} siècle ap. J.-C., installé en bordure du fleuve après des travaux d'assainissement réalisés à la fin du I^{er} s. av. J.-C., présent sur l'ensemble du site, de la cour de la Pharmacie au Nord-Est à la cour du Midi au Sud en passant par la cour de la Chaufferie, qui a livré en particulier un remarquable lot d'enduits peints de la fin du I^{er}-début du II^e siècle ;
- dans la cour de la Chaufferie, deux sépultures d'enfants appartenant à un petit ensemble funéraire antérieur à la création du premier hôpital au XII^e siècle ;
- des murs et caves voûtées appartenant aux immeubles d'époque moderne de l'ancien Bourgchanin, détruits en 1843, dégagés dans les cours de la Chaufferie et du Midi ;
- dans la cour du Midi, les dernières maisons qui occupaient depuis plusieurs siècles la rue de la Barre.

L'ancienne cour de la Pharmacie (tranche 6), destinée à accueillir un centre de congrès, a fait l'objet en juillet-août 2015 d'un diagnostic conduit par le Service archéologique de la Ville de Lyon (SAVL). Les résultats obtenus, outre la confirmation de la présence d'un carré consacré aux sépultures juives accolé à la halle centrale de la cour, attestent l'existence, déjà identifiée grâce aux plans anciens et aux archives, d'un cimetière protestant utilisé au moins aux XVII^e et XVIII^e siècles. L'évaluation possible, sur la base des résultats chiffrés issus des sondages du diagnostic, du nombre minimum des sépultures protestantes s'élève à 1200 individus et atteint quelque 2 000 squelettes au maximum.

Afin de répondre aux contraintes de calendrier du chantier de reconversion de l'édifice, la Ville de Lyon propose que le présent contrat porte sur une durée de fouille de six mois.

Un avenant pourra être conclu pour prendre en compte, le cas échéant, les préconisations de la prescription qui sera émise par l'Etat et/ou la réalité des découvertes scientifiques et du temps de fouilles mis en œuvre et/ou la réalisation effective de travaux techniques menés par l'aménageur.

La SNC Hôtel-Dieu Réalisation a choisi le Service archéologique de la Ville de Lyon comme opérateur archéologique pour réaliser cette fouille qui nécessite la constitution d'une équipe d'une vingtaine de spécialistes. Le présent contrat a pour objet, conformément à l'article R523-44 du Code du Patrimoine (livre V, titre II), de spécifier et d'organiser les obligations entre l'aménageur et l'opérateur.

Le présent contrat prévoit que l'intervention du Service archéologique de la Ville de Lyon sera facturée à l'aménageur pour un montant de 1 089 918 € HT.

L'aménageur prendra, par ailleurs, directement en charge l'ensemble des prestations techniques nécessaires pour accompagner la fouille, précisées dans un mémoire technique soumis à validation par le SRA.

Compte tenu de l'intérêt scientifique de cette opération, de la logique de son suivi par le SAVL, opérateur de tous les diagnostics et fouilles précédemment menés sur le site, ainsi que des contraintes de calendrier auxquelles doit répondre cette opération, je vous propose d'approuver les décisions suivantes.

Vu ledit contrat ;

DELIBERE

1. Le contrat de fouilles susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la SNC Hôtel-Dieu Réalisation pour la réalisation de la fouille archéologique sur le terrain de l'ancien Hôtel-Dieu (Lyon 2^e –tranche 6) est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- Les recettes découlant de l'exécution de ce contrat prévues par l'article L 524-9 et l'article R 523-44 du Code du Patrimoine (Livre V, titre II) seront imputées à l'article 70688, fonction 324, ligne 66318 - opération nature FHDSA - programme OPARCHEOSA des budgets 2015, 2016, 2017 et 2018.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN